

Harmonie Mutuelle aux côtés des TNS et Entreprises

Pour ses entrepreneurs et entreprises clientes, Harmonie Mutuelle a mis en œuvre un dispositif d'accompagnement exceptionnel :

1. Un report du paiement des cotisations santé et prévoyance du 2e trimestre pour les TNS et entreprises TPE et PME ou associations qui rencontreraient des difficultés de trésorerie;

Contactez votre conseiller habituel ou appelez le 0 805 50 00 19 (numéro gratuit de 9h à 18h du lundi au vendredi) si vous êtes une entreprise de -20 salariés

2. Les processus de précontentieux et contentieux sont temporairement levés ;
3. La création d'un fonds de soutien doté d'une première tranche de 2 M€ afin d'octroyer des aides exceptionnelles pour les entrepreneurs (TNS) et les petites entreprises (de moins de 19 salariés) en difficultés économiques ;
4. Une cellule d'écoute et de soutien psychologique pour apporter une première écoute et un soutien psychologique aux chefs d'entreprise en détresse face à la situation économique exceptionnelle provoquée par la crise sanitaire (mise en place par le ministère de l'Économie et des Finances, en s'appuyant sur l'action de l'association APESA et avec le soutien d'Harmonie mutuelle, de CCI France et de CMA France. Le numéro vert mis en place est le **0 805 655 050**.

Retrouvez toutes les informations sur notre [site internet et vos espaces clients](#)



Cliquez ici pour retourner au Sommaire



Cliquez ici pour retourner Aux différentes aides



Notre plateforme de services COVID-19 à destination des TNS et des Entreprises

Le Groupe VYV et ses entités se mobilisent pour leurs partenaires entreprises, branches professionnelles, et experts comptables avec ce site dédié Covid-19.

Découvrez les services, les produits et les actualités réglementaires pour vous aider à vous adapter au nouvel environnement sanitaire.



S'ÉQUIPER

Commander des équipements de protection sanitaire et s'informer des bonnes pratiques à adopter.



VOIR



SE FAIRE ACCOMPAGNER

Des services pour accompagner les employeurs et leurs salariés à mieux vivre cette crise sanitaire



VOIR



S'INFORMER

Les incontournables en matière d'actualités juridiques et réglementaires pendant la période de crise sanitaire et économique.



VOIR





GROUPE
vyv

6- Un Plan proactif d'Accompagnement auprès des Entreprises et des Salariés

Plan d'accompagnement proactif auprès des Entreprises et des Salariés

Appels pro-actifs vers les salariés des entreprises pour faire le point sur leur situation actuelle,

répondre aux questions des entreprises et les salariés et leur rappeler les services que Harmonie Mutuelle peut mettre à leur disposition.

Les entités du groupe ont mobilisé leurs collaborateurs pour mener des campagnes pro-actives d'appels téléphoniques de courtoisie, vers les entreprises clientes et leurs salariés ainsi qu'à destination des adhérents les plus fragiles, et notamment les plus âgés qui peuvent souffrir le plus d'isolement.

En cette période de crise sanitaire, les mutuelles du groupe réaffirment ainsi leurs valeurs solidaires en accompagnant leurs adhérents. L'objectif premier est de rassurer nos adhérents en ce temps d'isolement, leur faire part de notre soutien et du maintien de nos activités mais aussi de les sensibiliser aux bonnes pratiques, astuces et services utiles.

Pour Harmonie Mutuelle, cette campagne représente +25 000 appels par jour dont 1 200 appels vers les petites entreprises par jour.

Plan d'accompagnement proactif auprès des Entreprises et des Salariés

Une campagne régulière de mailings

 E-mail 1 : 18/03



CORONAVIRUS - COVID 19
Harmonie Mutuelle se mobilise

Madame, Monsieur,

Harmonie Mutuelle suit attentivement la situation liée à l'épidémie du Coronavirus et applique les décisions prises par l'État.

En tant qu'acteur de santé et de protection sociale, nous restons particulièrement vigilants à entretenir la propagation du virus, à protéger la santé de nos collaborateurs tout en assurant une continuité de nos services.

A cet effet, nous avons pris les mesures suivantes :

- Une cellule de surveillance est chargée de suivre la situation et d'adapter en temps réel les mesures prises au sein de l'entreprise. Un plan de continuité de service est actif. Suivi et réajustement quotidiennement, ce dispositif est destiné à vous garantir un niveau de service optimal au vu des conditions qui nous affectent tous.
- Plus de 2 000 collaborateurs sont d'ores et déjà en situation de télétravail, et ce désormais via le portail dédié jusqu'à la fin de semaine.
- Cette mobilisation est totale pour assurer la continuité des services, les remboursements, les réponses aux mails, l'accueil téléphonique auprès de vos entreprises, de vos entreprises et après de l'ensemble des 4,5 millions d'adhérents que nous font confiance.
- Confrontés aux décisions prises par le gouvernement pour limiter la propagation du virus, les agences Harmonie Mutuelle ne reçoivent plus de public et les échanges d'affaires ne se déplacent plus. Vos conseillers et interlocuteurs habituels sont à votre disposition par téléphone. Vous pouvez également les contacter au 0 800 90 00 99 (grâce à un appel gratuit).
- Les espaces web, l'appel Harmonie & Moi sont à votre disposition pour vos démarches en ligne.
- Le service de téléconsultation pour le suivi de votre état de santé et votre conseiller est ouvert 24h/24 et 7j/7 depuis votre espace adhérent et votre appli Harmonie & Moi. Complétez tout de demandes, le service peut connaître quelques difficultés, nous mettons tout en œuvre pour en faciliter l'accès.

Bien conscient des conséquences que génère cette situation, Harmonie Mutuelle se mobilise pour vous accompagner dans cette crise sanitaire sans précédent. Vos interlocuteurs Harmonie Mutuelle, toujours engagés à vos côtés, se tiennent à votre disposition.

Et concernant toutes les questions que se posent vos collaborateurs ?

Les conseillers Harmonie Mutuelle restent mobilisés à distance pour répondre à leurs attentes :

- sur message instantané via le chat d'Appel Harmonie & Moi,
- sur téléphone au 09 80 90 00 99 (grâce à un appel gratuit).


Continuez à prendre soin de vous, de votre entourage et de votre entreprise. Soyez certain qu'Harmonie Mutuelle, elle-même concernée bien entendu, fait le maximum pour être à vos côtés, aux côtés de vos adhérents dans ce contexte.

Yannick Marchal
Directeur Marketing & Distribution
Harmonie Mutuelle

Information auprès des entreprises clientes équipées d'un contrat prévoyance de la mise en application de leurs garanties et prestations

mobilisation : malgré le confinement continuité d'activité et contacts distanciels

 E-mail 2 : 19/03



CORONAVIRUS - COVID 19
Harmonie Mutuelle se mobilise

Madame, Monsieur,

Pour faire au mieux face à l'épidémie de coronavirus de Covid-19, les équipes Harmonie Mutuelle ont mis en œuvre des mesures de précaution et de continuité de service.

Pour vous aider à y voir clair, nous nous proposons ici de vous informer de nos actions.

VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ HARMONIE MUTUELLE

- Si vous êtes titulaire d'un contrat santé Harmonie Mutuelle, vous êtes toujours assurés de votre complément santé Harmonie Mutuelle. Ceci est valable jusqu'au 31/03/2020, puis jusqu'au 30/06/2020.
- Dès le vendredi 20 mars 2020, en cas d'absence au COVID-19, nous proposons de vous prendre en charge médicalement et financièrement.
- Compte tenu de l'effluve de l'épidémie, le service peut connaître quelques difficultés, nous mettons tout en œuvre pour en faciliter l'accès.

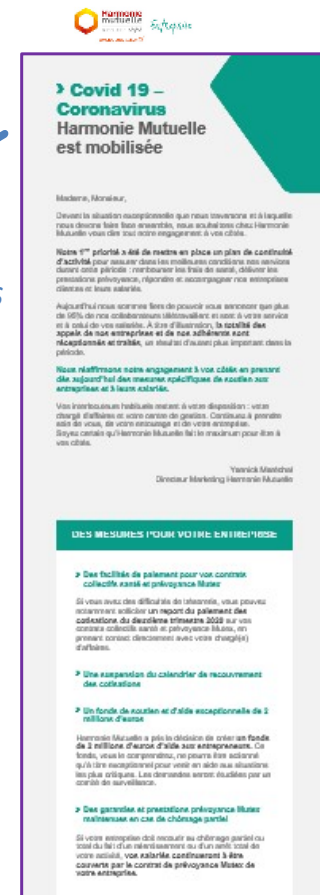
VOTRE PRÉVOYANCE HARMONIE MUTUELLE

- Le paiement de la rente à venir à titre de prestations d'invalidité (prestation d'invalidité) est maintenu. Ces prestations de prestations de prestations d'invalidité sont toujours disponibles pour les entreprises adhérentes à nos contrats prévoyance Harmonie Mutuelle.
- Nous nous sommes mobilisés afin de garantir le paiement de la rente à venir à titre de prestations d'invalidité (prestation d'invalidité) et de vous garantir un niveau de service optimal au vu des conditions qui nous affectent tous.
- Nous nous sommes mobilisés afin de garantir le paiement de la rente à venir à titre de prestations d'invalidité (prestation d'invalidité) et de vous garantir un niveau de service optimal au vu des conditions qui nous affectent tous.

Yannick Marchal
Directeur Marketing & Distribution
Harmonie Mutuelle

Information auprès des entreprises clientes des mesures prises dans le cadre du COVID 19

 E-mail et courrier 3 : 30/03



Covid 19 - Coronavirus
Harmonie Mutuelle est mobilisée

Madame, Monsieur,

Devant la situation épidémiologique que nous traversons et à laquelle nous devons faire face ensemble, nous souhaitons chez Harmonie Mutuelle vous dire nos actions engagées à vos côtés.

Notre 1^{er} objectif est de mettre en place un plan de continuité d'activité pour assurer dans les meilleures conditions nos relations clients dans ce contexte : maintenir les frais de santé, continuer nos prestations prévoyance, répondre et accompagner vos attentes clients et leurs salariés.

Après 17 jours de travail, nous sommes fiers de pouvoir vous annoncer que plus de 95% de nos collaborateurs télétravaillent et que 1/3 de nos services et 1/3 de nos entreprises, à travers l'illustration, la société des appels de nos entreprises et de nos adhérents sont réajustés et stabilisés, un résultat d'autant plus important dans la période.

Nous réaffirmons notre engagement à vos côtés en prenant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et à leurs salariés.

Nos interlocuteurs habituels restent à votre disposition : votre chargé d'affaires et votre conseiller de proximité. Contactez à grande échelle de votre entreprise et de votre entourage et de votre entourage. Soyez certain qu'Harmonie Mutuelle fait le maximum pour être à vos côtés.

Yannick Marchal
Directeur Marketing & Distribution

DES MESURES POUR VOTRE ENTREPRISE

- Des facilités de paiement pour vos cotisations et vos cotisations de prestations d'invalidité. Si vous avez des difficultés de trésorerie, vous pouvez contacter votre conseiller de proximité pour bénéficier de facilités de paiement de vos cotisations de prestations d'invalidité.
- Une extension du calendrier de recouvrement des cotisations.
- Un fonds de soutien et d'aide exceptionnelle de 2 millions d'euros.
- Des garanties et prestations prévoyance Mutualisées maintenues en cas de chômage partiel.



DES MESURES POUR VOUS ET VOS SALARIÉS

► L'accès à un avis médical 24/24 et 7j/7 sur un 7

Dans ce contexte de confinement, Harmonie Mutuelle encourage, avec son service Max Doctors, à recourir à la téléconsultation. Ce service permet de recevoir un avis médical sans avoir à attendre 15/20/30/45 minutes en salle d'attente. Les consultations de spécialistes sont sur avis Harmonie Mutuelle et du service d'appel médical Harmonie & Moi.

► Une aide spécifique pour les permanents à risque face au Coronavirus

Certaines entreprises peuvent aujourd'hui bénéficier d'un arrêt de travail à leur profit, ces personnes souffrant d'une affection chronique ou de leur entreprise souffrant de leur maladie ou de leur entreprise. Si vous avez souscrit un contrat prévoyance Mutualisé, nous nous engageons à ce que ces salariés puissent bénéficier d'une indemnité pour couvrir leur perte de revenus, en complément de celles versées par la Sécurité Sociale et ce, pour une durée de 21 jours par le moment.

DES INFORMATIONS CLÉS À VOTRE ENTREPRISE

- Les remboursements des principales aides financières existantes pour soutenir les entreprises.
- Les réponses à vos questions les plus fréquentes sur vos contrats santé et prévoyance Mutualisés.
- Des informations juridiques et des solutions pour permettre de mieux vivre la crise sanitaire que nous traversons.
- Besoin d'aide psychologique ? Contactez la cellule nationale mise en place par le Ministère des Solidarités et de la Santé ou contactez votre conseiller.


0 800 90 00 99

Plan d'accompagnement proactif auprès des Entreprises et des Salariés

Renforcement de la communication sur les pages web



Liens vers les mesures gouvernementales :



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, le Gouvernement met en place des mesures immédiates de soutien aux entreprises, dont :

1. Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, Impôts directs)
2. Des remises d'impôts directs pouvant être individualisées des demandes
3. Un report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté
4. Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et microentreprises des secteurs les plus touchés

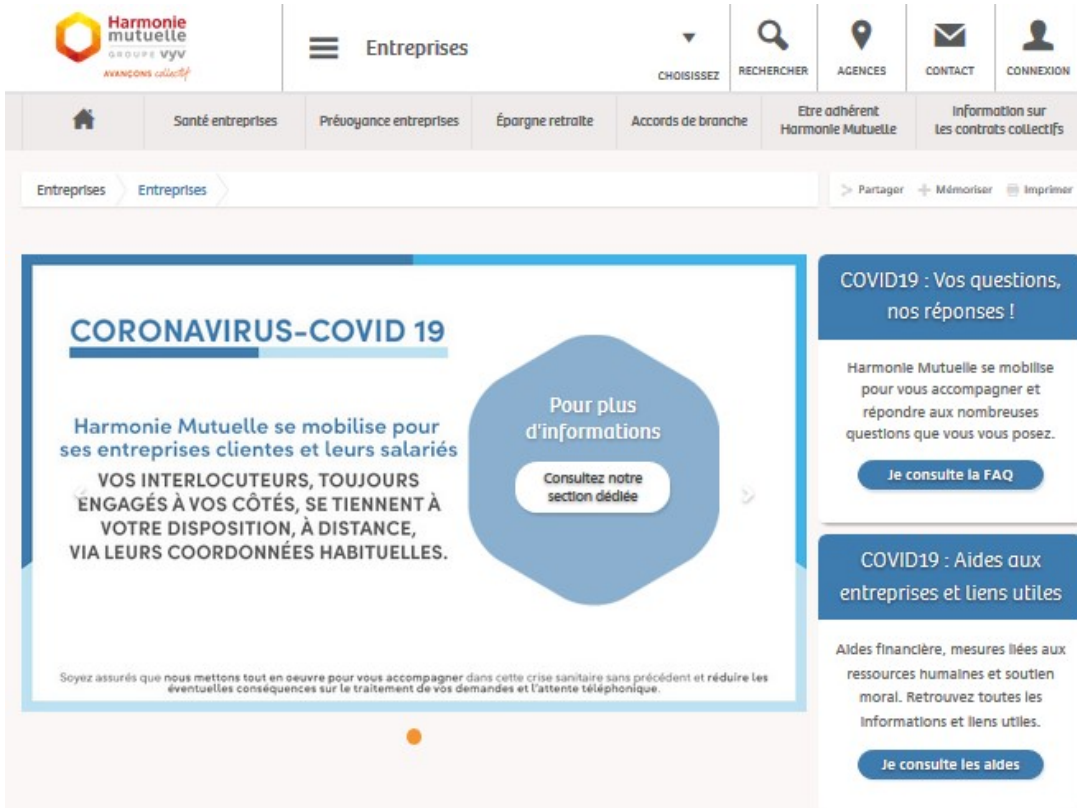
Tout savoir des mesures prises par le Gouvernement ▶



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Face à la crise du Coronavirus COVID-19, le Ministère de l'Économie et des Finances, de l'Action et des Comptes publics répond aux questions que vous vous posez.

[je consulte la FAQ du gouvernement](#) ▶



Harmonie mutuelle
GROUPE vyv
AVANCEMENTS collectif

Entreprises

CHOISISSEZ RECHERCHER AGENCES CONTACT CONNEXION

Santé entreprises Prévoyance entreprises Épargne retraite Accords de branche Etre adhérent Harmonie Mutuelle Information sur Les contrats collectifs

Entreprises Entreprises

Partager Mémoriser Imprimer

CORONAVIRUS-COVID 19

Harmonie Mutuelle se mobilise pour ses entreprises clientes et leurs salariés

VOS INTERLOCUTEURS, TOUJOURS ENGAGÉS À VOS CÔTÉS, SE TIENNENT À VOTRE DISPOSITION, À DISTANCE, VIA LEURS COORDONNÉES HABITUELLES.

Pour plus d'informations
Consultez notre section dédiée

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour vous accompagner dans cette crise sanitaire sans précédent et réduire les éventuelles conséquences sur le traitement de vos demandes et l'attente téléphonique.

COVID19 : Vos questions, nos réponses !

Harmonie Mutuelle se mobilise pour vous accompagner et répondre aux nombreuses questions que vous vous posez.

[Je consulte la FAQ](#)

COVID19 : Aides aux entreprises et liens utiles

Aides financière, mesures liées aux ressources humaines et soutien moral. Retrouvez toutes les informations et liens utiles.

[Je consulte les aides](#)

Coronavirus - COVID19

Vos questions, nos réponses

Face à la crise sanitaire que nous vivons et les impacts que cela engendre pour vous entrepreneurs, vos salariés et votre entreprise, Harmonie Mutuelle se mobilise pour vous accompagner et répondre aux nombreuses questions que vous vous posez. Nous vous invitons à cliquer sur votre profil ci-dessous.

- [JE SUIS UN\(E\) SALARIÉ\(E\)](#) +
- [JE SUIS UNE ENTREPRISE](#) +
- [JE SUIS UN TRAVAILLEUR NON SALARIÉ](#) +

Date de dernière mise à jour : 25 mars 2020

FAQ

Décryptage des aides

Coronavirus - COVID19

Aides aux entreprises et liens utiles

Face à la crise sanitaire que nous vivons et les impacts que cela engendre pour votre entreprise et vos salariés, des aides et des mesures d'exception ont été mises en place pour vous accompagner.

- [AIDES FINANCIERES](#) +
- [MESURES RESSOURCES HUMAINES](#) +
- [SOUTIEN MORAL](#) +

Date de dernière mise à jour : 27 mars 2020

Plan d'accompagnement proactif auprès des Entreprises et des Salariés

Des e-mails suite à appel



message d'absence + flyer pour salarié

[Madame], [Monsieur],

Je vous remercie de votre accueil téléphonique et reviens vers vous suite à notre échange.

Comme évoqué, Harmonie Mutuelle reste particulièrement vigilante à limiter la propagation du virus et protéger notre santé, tout en assurant une continuité de ses services.

Bien conscients des conséquences que génère cette situation, nous nous mobilisons pour vous accompagner dans cette crise sanitaire sans précédent.

A cet effet, les mesures suivantes ont été prises :

- Un plan de continuité de service est activé. Suivi et réévalué quotidiennement, ce dispositif est destiné à vous garantir un niveau de service optimal au vu des conditions qui nous affectent tous. Notre mobilisation est totale pour assurer votre accueil téléphonique et vos remboursements.
- Conformément aux décisions prises par le gouvernement pour limiter la propagation du virus, les agences Harmonie Mutuelle ne reçoivent plus de public et **[votre chargé d'affaires ne se déplace plus] [je ne me déplace plus]**. Pour autant, nous restons bien entendu à votre disposition par téléphone.
- Les espaces web et l'appli Harmonie & Moi sont à votre disposition pour [vos démarches en ligne](#).
- Si besoin, pour lever le doute sur votre état de santé et vous orienter, le service de téléconsultation est ouvert 24h/24 et 7j/7 depuis votre espace adhérent et votre appli Harmonie & Moi.
- Enfin, conscient des difficultés financières provoquées par cette crise, nous avons réunis des informations et des liens utiles [sur cette page dédiée](#)

Et concernant toutes les questions que se posent vos collaborateurs ?

Comme pour vous, les conseillers Harmonie Mutuelle restent mobilisés à distance pour répondre à leurs attentes par téléphone au 09 80 98 08 80 (prix d'un appel local) ou par message depuis l'espace web ou sur l'application Harmonie & Moi.

A cet effet, vous trouverez ci-joint un flyer, qui reprend toutes ces informations, que nous vous invitons à transmettre à vos salariés.

Soyez certain qu'Harmonie Mutuelle, elle-même concernée bien entendu, fait le maximum pour être à vos côtés et aux côtés de ses adhérents dans ce contexte.

Continuez à prendre soin de vous, de votre entourage et de votre entreprise.

[Signature]
[Fonction]
[Région]

Harmonie Mutuelle
GROUPE VYV

[www.harmonie-mutuelle.fr](#)



message de remerciement + flyer pour salarié

[Madame], [Monsieur],

Je viens d'essayer de vous contacter, malheureusement sans succès.

Nous sommes bien conscients des conséquences que génère la situation actuelle pour vous et votre entreprise.

Harmonie Mutuelle reste particulièrement vigilante à limiter la propagation du virus et à protéger notre santé, tout en assurant une continuité de ses services à votre attention.

Je tiens à vous assurer personnellement de notre mobilisation pour vous accompagner dans cette crise sanitaire sans précédent.

A cet effet, les mesures suivantes ont été prises :

- Un plan de continuité de service est activé. Suivi et réévalué quotidiennement, ce dispositif est destiné à vous garantir un niveau de service optimal au vu des conditions qui nous affectent tous. Notre mobilisation est totale pour assurer votre accueil téléphonique et vos remboursements.
- Conformément aux décisions prises par le gouvernement pour limiter la propagation du virus, les agences Harmonie Mutuelle ne reçoivent plus de public et **[votre chargé d'affaires ne se déplace plus] [je ne me déplace plus]**. Pour autant, nous restons bien entendu à votre disposition par téléphone.
- Les espaces web et l'appli Harmonie & Moi sont à votre disposition pour [vos démarches en ligne](#).
- Si besoin, pour lever le doute sur votre état de santé et vous orienter, le service de téléconsultation est ouvert 24h/24 et 7j/7 depuis votre espace adhérent et votre appli Harmonie & Moi.

Et concernant toutes les questions que se posent vos collaborateurs ?

Comme pour vous, les conseillers Harmonie Mutuelle restent mobilisés à distance pour répondre à leurs attentes par téléphone au 09 80 98 08 80 (prix d'un appel local) ou par message depuis l'espace web ou sur l'application Harmonie & Moi.

A cet effet, vous trouverez ci-joint un flyer, que nous vous invitons à transmettre à vos salariés.

Soyez certain qu'Harmonie Mutuelle, elle-même concernée bien entendu, fait le maximum pour être à vos côtés et aux côtés de ses adhérents dans ce contexte.

Continuez à prendre soin de vous, de votre entourage et de votre entreprise.

Harmonie Mutuelle

[Signature]
[Fonction]
[Région]

Harmonie Mutuelle
GROUPE VYV

[www.harmonie-mutuelle.fr](#)

>> flyer



Cliquez ici pour retourner
au Sommaire